Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026G-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES ACCUEILLANT LE PARKING DE COVOITURAGE A LA BARDONNIERE

Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées C 847, C 849, C 851, C 853 et C 855 accueillent l'aire de covoiturage de la Bardonnière. Ces parcelles actuellement propriété privée de la commune, permettent d'acceuillir environ 18 véhicules.

Afin de doubler cette capacité, la Communauté de Communes du Pays des Achards a fait l'acquisition de 1 000 m² issus du découpage de parcelles privées appartenant à la riveraine sur le côté Ouest.

Au regard du service public de stationnement rendu et afin de faciliter la maintenance future, il serait préférable de classer la totalite de ce nouvel équipement dans le domaine public. Ce statut garantira également le libre accès des différents riverains à leur propriété ;

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui permet que le classement et le déclassement de voie communale soient prononcés par le Conseil Municipal

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le DELCM05062026G
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026G-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DEMANDE** le classement dans le domaine public des parcelles ci-dessous référencées :

Réf. Cadastrales	superficie	Adresse	Zonage PLUih
C 847	132 m²	La Bardonnière	A
C 849	185 m²	La bardonnière	A
C 851	126 m²	La bardonnière	A
C 853	26 m²	La bardonnière	A
C 855	466 m²	La Bardonnière	A

- **TRANSMETTRA** la présente au service du Cadastre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX VENDÉE

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472